

Comité consultatif de transport
Compte rendu de la réunion tenue le 30 septembre 2025
De 19 h 00 à 20 h 18 par visioconférence

Sont présents :

M. David Dumas, coordonnateur au transport scolaire
M^{me} Nathalie Fortier, représentante de l'École Jésus-Marie de Beauceville
M. Michel V. Gagnon, représentant des directions d'école au secondaire
M. Pierre-Olivier Girard, représentant du comité de parents
M. Jérôme L'Heureux, directeur du SRIO
M. Clermont Maranda, représentant du conseil d'administration
M^{me} Sylvie R. Poulin, représentante des directions d'école au primaire
M^{me} Karina Roy, directrice générale par intérim

Sont absents : M. Patrick Beaudoin, directeur du Service des finances
M. Claude Lambert, représentant du conseil d'administration

1. Ouverture de la réunion

Monsieur David Dumas souhaite la bienvenue aux membres du comité et procède à l'ouverture de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur David Dumas procède à la lecture de l'ordre du jour. Monsieur Michel V. Gagnon propose l'ordre du jour. Madame Sylvie R. Poulin appuie la proposition. Adopté à l'unanimité.

3. Règle relative à l'organisation et au fonctionnement du transport scolaire (AC-02)

Monsieur Jérôme L'Heureux présente un PowerPoint détaillant la situation budgétaire du Service de transport scolaire, couvrant la période de 2017 à aujourd'hui. Il a également pris le temps d'expliquer les évolutions des besoins de la clientèle ainsi que l'élargissement de l'offre des programmes au sein du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin.

Par la suite, monsieur Jérôme L'Heureux explique aux membres le nouveau projet de la règle AC-02, en soulignant les modifications apportées dans le but d'atteindre un équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Monsieur Michel V. Gagnon propose l'adoption de la nouvelle règle AC-02. Madame Sylvie R. Poulin en fait l'appui. Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de cette adoption, monsieur Michel V. Gagnon souligne l'importance d'inclure une précision stipulant que le principe d'équité dans l'offre de transport doit s'appliquer de manière égale aux établissements du réseau public et à ceux du secteur privé.

4. Questions diverses

Aucune question

5. Clôture de la réunion

En clôture de la rencontre, monsieur David Dumas annonce que la consultation se poursuivra le mercredi 1^{er} octobre 2025 avec les membres du conseil d'administration.

Monsieur David Dumas, appuyé par monsieur Jérôme L'Heureux, propose la clôture de la réunion, il est 20 h 18. Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire,
David Dumas